

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de reprise des affaissements de rives et dérasement des accotements sur la voie de liaison entre Dury et Saint-Fuscien, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

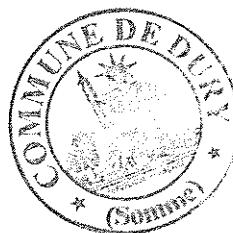
ARRETE

Article 1- Pour permettre la réalisation des travaux susvisés, la circulation des véhicules sera alternée manuelle ou par feu tricolore, à partir du mercredi 31 août 2022 et pendant la durée des travaux

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société COLAS – Espace Industriel Nord – 60 rue de la Croix de Pierre – 80080 AMIENS

Article 3 - Madame le Maire, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines, et Monsieur le Garde Champêtre sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 26 août 2022



Pour la Maire,
L'adjointe déléguée,

Bénédicte SIMONIN-THIRIET